

LA RÉGION

Le quotidien
du Nord vaudois
www.laregion.ch

N° 3853 LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Paraît du lundi au vendredi sur abonnement



JACQUET

GRANDSON

Le Conseil valide la nouvelle et généreuse échelle salariale. **PAGE 2**



GABRIEL

FOOTBALL

YS conclut par un revers 0-1 contre Sion un automne où il n'en a pas fait assez. **PAGES 14-15**

PUB

multiMaintenance 35 ans

Entreprise générale d'électricité

DISPONIBLE 24H/24 7J/7

DÉPANNAGE URGENT

024 425 44 33

DUPERREX-A

Une bouée de sauvetage



YVERDON-LES-BAINS Le Conseil communal a accepté d'accorder un sursis à la Maison d'Ailleurs par une rallonge budgétaire de 200 000 francs **PAGE 5**

VOUS AVEZ UNE INFO?

Téléphone: 024 424 11 55

E-mail: redaction@laregion.ch

Le personnel bien loti

GRANDSON Le Conseil communal a adopté un nouveau règlement et une échelle salariale généreuse.

I. RO

Le personnel de la Commune de Grandson – une quarantaine de personnes avec les apprentis – est bien loti. Sous réserve de l'adoption du règlement par l'autorité cantonale compétente, les collaborateurs du bourg bénéficieront, dès janvier prochain, d'un règlement et d'une échelle salariale confortable.

En effet, le Conseil communal a adopté, jeudi dernier, ces nouvelles dispositions, avec des amendements qui améliorent encore les conditions sociales. Sur proposition de la gauche, le Conseil a notamment accepté de passer le congé maternité de 16 à 17 semaines – la norme de l'Etat de Vaud a été prise en référence. Si nécessaire, les collaborateurs pourront également s'absenter 12 jours par année, par périodes de 3 jours au maximum, pour soutenir un proche malade.

En ce qui concerne l'échelle des salaires, elle est également assez généreuse. En théorie, et pour autant que les conditions d'ancienneté et de satisfaction de l'employeur soient réunies, un secrétaire municipal adjoint pourrait obtenir un salaire identique à celui d'un vice-chancelier de l'Etat de Vaud.

N'est-ce pas exagéré? La réponse municipale est claire, il s'agit de pouvoir s'assurer la collaboration de personnes compétentes dans un marché disputé. Une large majorité de l'organe délibérant a suivi.

Un budget déficitaire

Avec quelque 24,5 millions de francs de charges, le budget présente un excédent de dépenses de 1,3 million de francs. C'est beaucoup, et assez pour inquiéter des conseillers à droite.

Une partie de l'explication provient de la surprise, relative

puisque'il s'agit de prévisions, des effets de la nouvelle péréquation cantonale qui entrera en vigueur l'an prochain. La charge de Grandson serait accentuée à hauteur de 800 000 francs.

La marge de manœuvre de la Commune est aussi limitée dans les associations intercommunales, auxquelles elle participe à hauteur de 4,4 millions de francs, ce qui représente une part non négligeable du budget.

Maison des Terroirs et ADN

L'augmentation, à hauteur de 67 000 francs, de la participation à l'ADNV au motif de la promotion touristique interpelle. D'aucuns s'interrogent sur le retour sur investissement.

Le syndic Antonio Vialatte a rappelé que le nouveau système est plus équitable, même si certaines communes, telle Grandson, voient leur participation augmenter. Outre la participation de 1,20 franc par habitant versée par chaque commune du district, sauf celles de la vallée de Joux, Grandson verse un supplément de 16,10 francs par habitant et 50% du produit de la taxe séjour.

«On a accepté par solidarité, car nous avons des sites tels le château ou la Cave de Bonvillars qui bénéficient de l'action de l'ADNV. Cela dit, nous avons demandé des indicateurs», a expliqué le syndic Antonio Vialatte. Et puis l'ADNV, organe de référence pour l'obtention de crédits LADE (loi sur l'aide au développement économique), a permis l'obtention de 2,8 millions de francs depuis 2021.

Autre épine dans le dossier touristique, la Maison des Terroirs. La Commune y a engagé beaucoup d'argent ces dix dernières années et elle continue, à l'instar d'autres communes de la région, à soutenir cette structure. Une étude attendue pour l'an prochain devrait donner des pistes pour réorienter cette institution de la rue Haute, la dernière qui y entretient de l'animation.

Le budget a été adopté à une



La députée Carole Schelker quitte le Conseil communal de Grandson après y avoir siégé vingt ans durant, et l'avoir présidé, fait rare, à deux reprises. RAPOSO

très large majorité, avec un amendement consistant en un supplément de charges de 42 000 francs, conséquence de l'adoption du nouveau règlement du personnel et de l'échelle salariale.

Forêts alluviales

Le Conseil a également adopté la réponse de la Municipalité au postulat des conseillers Verts Daniel Trolliet et Ludovic Longchamp, concernant la protection des forêts alluviales.

Dans une explication très détaillée, la municipale Nathalie Gigandet a rappelé que l'exécutif n'avait pas attendu cette intervention pour se soucier de ce dossier. Grandson a adhéré en début d'année à l'Association de la Grande Carrière et elle peut bénéficier de son expertise.

Les contacts fréquents avec les gardes forestiers et la Direction générale de l'environnement (DGE) ont permis d'accentuer les mesures de protection. Une procédure de classement est en cours sur le plan cantonal et des étangs devraient être créés dans la forêt qui s'étend à l'est des jardins familiaux des Tuileries.

Stationnement sauvage

Satisfait de la réponse municipale, Ludovic Longchamp a soulevé la problématique du stationnement dans le secteur de Bellerive. L'occasion pour le syndic Antonio Vialatte de rappeler que la Commune avait développé un projet qui, en raison de l'opposition des voisins, a échoué. Cela dit, pacifier cet espace du bord du lac reste

nécessaire et il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.

Attribution en attente

L'appel d'offres lancé par la Commune pour l'exploitation du camping du Pécos n'a pas encore abouti à une décision. Selon nos informations, le Camping Club d'Yverdon, conjointement avec l'exploitant du restaurant, et le TCS ont déposé des propositions.

Selon Nathalie Gigandet, les candidats ont été entendus par une délégation municipale et l'analyse des dossiers est en cours. Une décision devrait être rendue au cours du premier trimestre de l'an prochain.

Pacifier le trafic

En charge de la Police, le municipal Francesco di Franco a annoncé que la Municipalité attendait la décision de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), sur la réduction de vitesse à la route de Fiez (autour du quartier de villas), à 30 km/h.

En ce qui concerne le chemin de Coudrex, une zone de rencontre (20 km/h) est en projet dans le périmètre du campus du Repuis, la vitesse étant limitée à 30 km/h sur le reste du chemin. Là également, il appartient à la DGMR de valider.

En ce qui concerne le plan d'affectation communal (PACom), le municipal Olivier Reymond a relevé que le dossier était revenu en retour de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Des discussions devraient avoir lieu avec l'Etat en janvier, après concertation avec le mandataire.